



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Emplois reserves

Question écrite n° 38491

Texte de la question

M Gerard Kuster attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le domaine d'application de la loi visant a favoriser l'insertion professionnelle des handicapés. Cette loi prévoit en effet l'emploi obligatoire d'un certain nombre de handicapés (6 p 100 des effectifs) pour les entreprises, les administrations ou les établissements publics. Or certaines rumeurs indiquent qu'il semblerait que ces dispositions ne soient pas applicables dans les entreprises publiques de type EDF, GDF, etc. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter toutes précisions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Kuster Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38491

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1323